

**Le 2 mars 2015**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 2 mars 2015, à 20h55 à l'Hôtel de Ville.

**Les membres du conseil municipal étant tous présents et ayant tous renoncés à l'avis de convocation.**

**01. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**02. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte, David Guévin (19h05), Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**03. Lecture et adoption de l'ordre du jour  
53-03-2015**

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,  
Appuyé par le conseiller *Jean-Claude Guévin*,  
Et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**04. Dossier négociation avec Monsieur Omer Doucet, représentant de madame Simone Deslandes  
54-03-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire régler le dossier de cession de terrain pour un parc dans le Projet de développement domiciliaire Berco/Deslandes phase I ;

CONSIDÉRANT que la cession de terrain du côté du promoteur Berco ne sera jamais céder à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la cession de terrain du côté du promoteur Deslandes devra être compensée selon la superficie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Mario Laplante*,  
Appuyé par la conseillère *Maude Lemire-Comeau*,  
Et résolu unanimement par le conseil,

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER messieurs Daniel Coutu, maire et Laurent Marcotte, conseiller, à rencontrer monsieur Omer Doucet afin de négocier pour une compensation pour la cession de terrain de la rue Comeau.

QUE le montant de la compensation sera diminué de l'avance de fonds pour les dépenses cumulées dans la Phase II Deslandes.

**05. Période de questions**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**06. Levée de l'assemblée**  
**55-03-2015**

Il est proposé par la conseillère *Laurent Marcotte*,  
Appuyé par le conseiller *David Guévin*,  
Et résolu unanimement

DE lever la séance à **21 h 10.**

---

*Daniel Coutu, maire*

---

*Carmelle L. Dupuis*  
*Secrétaire d'assemblée*